

Citoyens romains à Saint-Victor : les Quintii

Hugo Jamin, étudiant en Histoire ancienne à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon a soutenu, en 2023, son Mémoire de Master 2 intitulé « Histoire et épigraphie d'Vcetia à l'époque romaine ». Un des aspects de sa recherche est particulièrement intéressant pour l'histoire locale et notamment de Saint-Victor-des-Oules. L'analyse épigraphique vient confirmer la formidable adaptation des celtes Volques Arécomiques - qui occupaient la région depuis 279 avant J.- C. - face à la conquête romaine du sud de la Gaule (125-121 avant J.- C.), région qui deviendra la Gaule Transalpine puis Narbonnaise.

Les Quintii :

La gens(famille) **Quintii** est rare. Sont répertoriées **trois inscriptions épigraphiques en Uzège** et seulement quatre autres en Narbonnaise, pas forcément de la même branche familiale. Il s'agit d'une famille d'un rang social élevé, d'une certaine aisance matérielle, comme déjà les inscriptions de facture très soignée, le montrent. Les trois inscriptions uzégeoise sont :

a) Provenance de Sainte-Anastasi

Autel funéraire à double champ épigraphique, daté du IIe s. après J.- C.

	D(is) M(anibus)	
T(iti) Senoc		Quintia(e)
[ondi] Ser-		Servatill[ae]
- [vati]onis		uxori eiu[s]
	[(-) Sen]ocondius Sec [un]-	
	-[dus] nepos	

*Aux dieux mânes de Titus Senocondius Servatio. Aux dieux mânes de **Quintia** Servitilla, son épouse. Senocondius Secundus, leur petit-fils.*

b) Provenance de Saint-Victor-des-Oules

Fragment d'autel funéraire : datation : première moitié du IIe s. après J.- C.

[---]
Quintius
Primulus,
Uxori karis-
-[simae]
*[prénom manquant) **Quintius** Primulus, à sa très chère épouse.*

c) Provenance de Serviers- et -Labaume

Autel funéraire à décor de rinceaux, daté entre 70 et 125 après J.- C.

D(is) M(anibus)
Attiae T(iti) f(iliae)
Marcellae,
T(itus) **Quintius**
Maternus,
matri

*Aux dieux mânes d'Attia Marcella, fille de Titus, Titus **Quintius** Maternus, à sa mère.*

L'étude de ces trois inscriptions met en évidence : d'une part, l'acquisition de la citoyenneté romaine par des membres de l'aristocratie gauloise locale ; d'autre part, la logique matrimoniale que cette citoyenneté sous-entendait.

N.B. La citoyenneté romaine se lit d'emblée, pour les hommes, quand il y a la *tria nomina* : le *praenomen* (le prénom), le *nomen* ou *gentilice* (nom de famille) et le *cognomen* (surnom). Les femmes portaient : le nom de famille de leur père, féminisé et le prénom.

1) Citoyenneté romaine

Membres de l'aristocratie locale Volque Arécomique, ces personnages, ayant obtenu une **magistrature** à Nîmes (*Nemausus*), avaient acquis la **citoyenneté romaine** (*civitas*) : ce qui, entre autres, leur donnait le droit de vote, la possibilité de faire une carrière politique, d'épouser une romaine et de faire du commerce ; d'autre part, ils étaient tenus à certaines obligations comme de respecter le culte de l'Empereur et de se couler dans le mode de vie à la romaine et de payer des impôts.

Pour ce qui est du culte de l'Empereur, il n'y en a pas trace alentour d'Uzès, mais le sanctuaire autour de la fontaine de Nemausus n'était pas si éloigné pour s'y adonner. Et cela n'empêchait pas de continuer à honorer des dieux autochtones ; par exemple : Segomanna, au pied de l'oppidum de Labaume ou un dieu gaulois transformé en IOVI (Jupiter) sur le Montaigu. La plaque Segomanna 1^{er} s. ap. J – C. (*Tertius fils de Tincorix, à Segomanna s'est acquitté de son vœu volontiers et à juste titre*) est aujourd'hui visible au Musée de la Romanité et la dédicace à Iovi 1^{er} s. après J. – C. (*A Jupiter, Solibitussa s'est acquittée de son vœu volontiers et à juste titre*) se trouve chez un particulier à Saint-Victor-des-Oules.

La possibilité de faire du **commerce**, a permis à ces nouveaux citoyens de mettre en valeur leurs possessions terriennes, en se lançant peut-être dans la viticulture.

Leur enrichissement certain s'est traduit par encore plus de *dignitas* romaine, dans un mode de vie luxueux et de représentation citoyenne avec tout ce que cela suppose d'intégration de la valeur de *virtus*. Leur mode de vie idéal romain était de vivre en *pater familias*, chacun maître de son nouveau domaine rural, sa *villa* et ses dépendances, entouré de sa famille, de ses affranchis et de ses esclaves : autorité et dignité de *dominus* qui détenait la *potestas* sur sa *domus*, c'est-à-dire ses propriétés, sa famille et les personnes à son service.

Être citoyen, était donc également adopter des coutumes comme celle de faire ériger des monuments funéraires, bien visibles le long des voies de communication, comme les inscriptions que nous avons présentées ci-dessus.

2) Alliances matrimoniales

Les alliances matrimoniales entre familles de haut rang étaient obligatoires pour l'élite romaine et nous avons la chance, sans pouvoir établir d'arbre généalogique précis, d'avoir encore ces inscriptions funéraires des **Quintii**, témoins de la parenté entre ces personnes qui vivaient sur les territoires des villages actuels de Serviers-et-Labaume, Sainte-Anastasie, Saint-Victor-des-Oules.

Les mariages romains avaient pour but la procréation pour maintenir d'une génération à l'autre le patrimoine familial. Le souci était démographique mais aussi idéologique : faire des enfants citoyens pour faire perdurer la *majestas* romaine, le sentiment puissant de supériorité, celle d'appartenir à un peuple élu dominant.

La filiation romaine était patrilinéaire, cependant le mariage était indispensable aux hommes pour créer un lien de paternité : un citoyen était un homme romain libre, né d'une femme romaine libre. Cette dernière était définie comme fille de citoyen, sœur de citoyen, épouse de citoyen et mère de citoyen, plutôt que directement comme citoyenne elle-même. Or, la transmission de la citoyenneté ne pouvait se faire, de manière automatique, que si la mère la possédait également. Même non nommées comme telles, certaines femmes étaient bel et bien citoyennes, de fait. Juridiquement, elles avaient une citoyenneté sans suffrage.

Le lien familial entre les **Quintii** de Serviers-et-Labaume et ceux de Saint-Victor-des-Oules a pu être renforcés par un lien commercial, confortant leur puissance locale. Il y a là une part d'hypothèse mais ce n'est pas impossible.

L'inscription de Saint-Victor-des-Oules a été trouvée au lieu-dit la Grande Terre, grand espace aux très bonnes terres cultivables, situé entre deux *villae*, bien connues par prospections archéologiques : Loubian et Le Fénassier. Nous avons là incontestablement le domaine des **Quintii**.

La très grande *villa* du lieu-dit Queyrol à Serviers-et-Labaume a pu appartenir aux **Quintii** : de même les ateliers et fours de production d'amphores gauloises 1 d'Arrèze, situés à quelques centaines de mètres de l'autre côté de la grande voie de communication qui permettait de rejoindre les Cévennes (aujourd'hui D 981). Les amphores gauloises 1, de production locale, servaient au transport du vin.

De là, à imaginer que le vin produit chez les **Quintii** à la Grande Terre de Saint-Victor pour ensuite être conditionné dans les amphores fabriquées chez les cousins à Serviers, et au bout de la chaîne, partir inonder le marché de la province Narbonnaise, c'est déborder les éléments apportés par la recherche. Mais qui sait ?